



Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -

Octobre 2023 - Circulaire n°438 - 42^{ème} année -

Sommaire

2. L'édito de Samuel
« Une affaire d'eaux »
3. Les bons extraits du C.A.
- 4-6. Une autre affaire d'eaux : Un barrage en questions
7. Le jardin passe à l'ombre
8. L'AGENDA de Novembre



Lo Parvi Contact :

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil :

**45 place de la Mairie
38460 Trept**

Courriel :

contact@loparvi.fr

Site internet :

www.loparvi.fr

Directrice de publication : Murielle Gentaz *Membres de la commission :* Marc Bourrely, Murielle Gentaz, Lucien Moly

Comité de relecture : Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe Grangier, Raphaël Quesada.

Maquette et mise en page : Marc Bourrely, Murielle Gentaz.

Crédit photos : Raphaël Quesada, Jean-Jacques Thomas-Billot.

ISSN : 2607-7256

1

Affaire d'eaux...

Pour mon premier édito, voici quelques lignes en forme de constat (très) désabusé sur l'état général des cours d'eau. Il n'est pas ici question de la qualité de l'eau ni de la biodiversité mais de la manière dont ces cours d'eau ont été modifiés massivement par la main de l'homme (endiguement des rivières, suppression des méandres, curage, élargissement du lit des rivières, enrochement des berges, déplacement du ruisseau, mise en souterrain, ...). Et le moins que l'on puisse dire, c'est que tout cela a été parfait pour... fragiliser la ressource en eau : quel gâchis sidérant !

Pendant ces dernières décennies, ces derniers siècles, les cours d'eau ont subi des modifications ne visant qu'un seul but : évacuer l'eau le plus rapidement possible. Bien sûr, il est possible de rétorquer que certains aménagements (création d'étangs, de barrages) visaient justement à retenir de l'eau. C'est vrai, mais cet effet reste très localisé et surtout, cet effet est loin de n'être que positif pour le bon cycle de l'eau.

Les travaux que j'évoque ont modifié physiquement les cours d'eau pour les rendre plus larges, plus profonds, plus rectilignes, plus contrôlables. Et parfois, souvent même, ces travaux correspondaient tout simplement à une création pure et simple : de nombreux écoulements aujourd'hui reconnus par la loi comme étant des « cours d'eau » ont été créés de toutes pièces. Et toujours avec le même objectif : évacuer l'eau plus vite, plus loin.

Certes, ces aménagements répondaient à des problématiques souvent légitimes : réduire les débordements pour gagner de la surface agricole et nourricière, gagner de la surface constructible,... Mais à la limite peu importe que cette modification généralisée des cours d'eau soit justifiée ou non. Le résultat est aujourd'hui sans appel : l'aménagement des cours d'eau a été une vaste opération de drainage des territoires (et que dire des zones humides : en France, entre 1960 et 1990, la moitié des zones humides a disparu !).

Plus un cours d'eau est petit, plus il est facile de le modifier... Imaginez alors ce qu'il en est des ruisseaux de l'Isle Crémieu et de ses alentours : à quelques rares exceptions près, le réseau hydrographique est totalement artificialisé. La plupart des têtes de bassin versant (les zones de source) sont des étangs ; les écoulements ont été rectifiés, canalisés, curés, déplacés et parfois même mis en souterrain. Tout ceci fragilise fortement les cours d'eau, de plus en plus désarmés face au changement climatique. Il y a une quinzaine d'années, Lo Parvi alertait sur l'assèchement du ruisseau de la Girine. Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader : l'Amby, le Furon, la Chogne, le Girondan, le ru de Vaud,... tous connaissent des périodes d'assèchement de plus en plus marquées ! Voici la trajectoire que suivent les ruisseaux de l'Isle Crémieu.

Le constat que nous pouvons dresser aujourd'hui est alors pour le moins cocasse au regard du contexte climatique actuel et de certains discours ambiants sur cette « eau perdue qui va à la mer » ou sur la nécessité de stocker massivement l'eau. Je ne nie pas la réalité socio-économique qui peut amener certaines professions à militer pour un plus grand stockage de l'eau mais j'ai quand même le sentiment d'une réaction aussi tardive qu'excessive...

Ces transformations des cours d'eau, tellement généralisées, passent souvent inaperçues aujourd'hui. Me vient à l'esprit cette phrase de Flaubert : « Évidence. Vous aveugle, quand elle ne crève pas les yeux ». Nous n'avons pour ainsi dire plus les repères de ce qu'est un cours d'eau n'ayant pas été modifié par la main de l'homme.

Samuel Monnet

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-humides-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021>

Les bons extraits du Conseil d'Administration de Septembre

Conseil d'Administration du 11 Septembre 2023

Point sur les adhérents

Depuis sa création en 1981, Lo Parvi a eu 1 082 adhérents. Le nombre d'adhérent est arrêté au 31 décembre de chaque année. Les adhésions se font à l'année civile (sauf pour les nouveaux adhérents, notamment pour les adhésions faites lors des forums associatifs en septembre). Au 01/09/2023 : 382 adhérents (répartis sur 112 communes).

Il ressort de l'analyse que pour la moitié des adhérents, l'ancienneté est inférieure à 5 ans.

La discussion porte ensuite sur l'information qui peut être proposée afin d'inciter de nouvelles personnes à intégrer les commissions de Lo Parvi.

Il se pose également la question de la présence physique (les pouvoirs fonctionnent plutôt bien) des membres de Lo Parvi à l'Assemblée Générale : que faire pour les inciter à venir. L'idée d'un équivalent « best'of », avec la projection de photos ou courtes vidéos est retenue. En cas d'une animation l'après-midi, et particulièrement d'un film, il convient de trouver une salle adaptée.

Délibération pour autoriser la présidente à solliciter les subventions pour la RNR de Mépieu auprès de la Région

Sur proposition de la Présidente Murielle Gentaz, les membres du Conseil d'Administration réunis en séance ordinaire le 11 septembre 2023, décident de solliciter le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir une aide financière de soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (66 492 €, dont 22 100 € au titre de l'investissement et 44 392 € au titre du fonctionnement) pour effectuer la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu en 2024.

Mme Murielle Gentaz, présidente de Lo Parvi, est autorisée à solliciter ces subventions auprès de la Région.

La délibération est votée à l'unanimité.

Point sur le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas

Laurent Cogerino est l'administrateur référent sur ce projet.

La réunion publique organisée le 12 juin par le maire de Saint-Romain (opposé au projet) : d'autres élus du secteur étaient présents, avec une prise de parole du président de la communauté de communes ; d'autres acteurs également : FNE, LPO, Fédération de Pêche, deux garants du débat public...

La journée « grand public » du 30 septembre : Lo Parvi tiendra un stand ; 2 conférences sont prévues : une le matin et une l'après-midi (sur les impacts du barrage avec présentation pour les alternatives du projet d'une centrale villageoise – photovoltaïque).

Un projet tutoré de stage d'étudiants de l'INSA vise à évaluer l'impact carbone des aménagements CNR sur le Rhône. Ce stage de 4 mois ne pourra pas réaliser une véritable étude « cycle de vie des ouvrages » mais permettra un travail bibliographique conséquent et qui apportera des arguments sur l'impact carbone des ouvrages CNR.

Ce stage pourrait être porté par la commune de Saint-Romain et Lo Parvi.

Retour sur rendez-vous avec le député de la circonscription.

Murielle et Raphaël ont rencontré le député en juillet. Il était entouré de ses deux attachés parlementaires. Il s'est montré intéressé par notre fonctionnement et nos réalisations.

Différents sujets ont été abordés, et tout particulièrement : le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas ; l'organisation de la police de l'environnement en France (police qui au final a très peu de poids) pour améliorer son efficacité.

Retour sur les stands et forums de rentrée

Pascale donne quelques chiffres sur la participation de Lo Parvi à différents forums des associations : Morestel, Crémieu, St Chef, Parmilieu, Tignieu-Jamezieu. L'année prochaine, les forums de Montalieu, Trept, Frontonas et la Tour-du-Pin sont envisagés.

Qui veut la mort du Rhône ?

Un projet de barrage à St Romain de Jalionas (38) menace de détruire les 25 derniers km du fleuve jusqu'à présents préservés des aménagements !

Un 20ème barrage pour artificialiser le dernier tronçon libre du Rhône

Le 28 février 2022 l'État a prolongé la concession de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui a la charge de l'exploitation des barrages du Rhône. Dans ce cadre la CNR étudie désormais à marche forcée la réalisation d'un vingtième barrage qui pourrait s'implanter entre Loyettes (01) et St Romain de Jalionas (38).

De quoi s'agit-il ?

La CNR envisage l'implantation (au PK 39,9) de ce barrage (appelé RhôneGria par la CNR) dans l'un des plus importants et derniers tronçons naturels du Rhône, 4 km seulement en amont de la confluence de l'Ain, site classé Patrimoine national pour son grand intérêt paysager et en zone Natura 2000 pour sa richesse naturelle extraordinaire. L'Ain, il faut le rappeler, est aussi l'une des dernières rivières complètement libre dans sa confluence avec le Rhône et réputée comme l'une des derniers deltas naturels et actifs d'Europe. Le barrage serait également construit à proximité immédiate du pont actuel de Loyettes et à seulement quelques kilomètres à l'aval de la Centrale Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey et du projet de construction de deux réacteurs pressurisés européen (EPR) décidés par Emmanuel Macron cet été. Les rives, des deux côtés, seraient complètement bouleversées avec construction, notamment en rive droite, d'une digue de 4 km et au total une reprise du lit du fleuve et de ses berges sur 26 km, aussi bien en amont et en aval de l'ouvrage.

Au total, le barrage présenterait une chute de 6 m, constituant une retenue d'un volume d'environ 20 millions de mètres cubes (soit 8 000 piscines olympiques!)

Sa puissance, très modeste, de 37 MW et sa production annuelle moyenne (ce qu'on appelle le « productible ») serait de 140 Gwh/an, ce qui en ferait l'un des plus petits ouvrages en termes de production énergétique du Rhône.

On fait ou on fait pas ?...

Avant tout, une étude d'opportunité pour permettre à l'État de décider. La loi de 2022 demande explicitement à la CNR non pas de lancer les études pour réaliser un barrage mais de fournir à l'État les éléments lui permettant de se prononcer sur le projet pour faire ou non un barrage... ou autre chose ! C'est ce qu'on appelle une « étude d'opportunité » et c'est ce que la CNR doit réaliser et soumettre à concertation. Très concrètement la CNR, qui reste néanmoins maître d'ouvrage et donc juge et partie, doit fournir à l'État des éléments objectifs de comparaison sur les avantages et inconvénients d'un barrage, et donc les alternatives (on abandonne totalement le projet) et on le remplace par une autre solution pour produire de l'électricité renouvelable (à partir de solaire photovoltaïque par exemple).

Un calendrier au pas de course !

3 mois seulement pour vous faire entendre !

La CNR mène de son côté les différentes études qui devraient permettre de débattre du projet de barrage et des alternatives. Dans le cadre de la loi, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), organisme indépendant mais émanant de l'État, est garant de la bonne tenue des débats et de leur contenu. La CNDP, à l'issue de la concertation, se prononcera sur sa mission précisant si ces débats ont pu se tenir correctement et s'ils ont, de son point de vue, permis d'aborder tous les points soulevés par les participants.

La concertation sera très courte ! Elle s'engagera début décembre pour s'achever fin février, soit les 3 mois maximum (ce qui est véritablement trop peu pour débattre correctement!) autorisés par la loi.

Nous avons besoin de vous ! Exprimez-vous, participez pour dire ce que vous pensez de ce projet de barrage !

Début Décembre la CNR organisera une concertation sous différentes formes :

réunions publiques, site Internet. Choisissez la forme qui vous convient mais dites ce que vous avez sur le cœur et ce que vous pensez de ce barrage. Nous avons besoin de vous pour faire entendre les voix de la Nature, de la faune et de la flore, des générations futures, tous ceux qui ne peuvent donner leur avis ! Dites pourquoi vous êtes opposés mais PARTICIPEZ ! Votre participation est essentielle et peut contribuer à déterminer la décision de l'État à faire ou pas ! Diffusez cette information autour de vous, partagez dans vos réseaux sociaux, parlez-en au travail, en famille, avec vos élus locaux et dans les associations, mobilisez autour de vous ! Plus nous serons nombreux plus nous aurons une chance de nous faire entendre.

Un barrage en questions (2/3)

Cliquez ICI pour aller sur le site de la CNDP et donner votre avis

<https://www.debatpublic.fr/barrage-hydroelectrique-e-sur-le-rhone-rhonerjia-4081>



Un barrage à géométrie variable ... qui pourrait devenir aussi un pont routier !!!

On connaît l'engorgement routier de la commune de Loyettes qui s'est saisie de ce nouveau projet après toutes ces années d'attente d'une véritable réponse en termes de gestion du trafic automobile et surtout des poids lourds qui traversent la commune. En l'absence de solution connue à ce jour certains ont proposé que le barrage devienne en même temps un pont routier supplémentaire qui permettrait de désengorger en partie la commune de Loyettes.

Une fausse bonne idée.

Il est bon de rappeler que ce nouveau projet de barrage est directement issu de la loi de 2022 qui a prolongé la concession de la CNR. C'est dans ce cadre que l'État a demandé à la CNR de lancer l'étude de création de ce nouveau barrage et seulement d'un barrage. A ce jour la CNR, qui n'est pas en charge de la gestion du trafic routier et des infrastructures correspondantes, n'est donc ni légitime, ni compétente pour proposer un tel équipement. A quel titre la CNR, et à la demande de qui, engagerait-elle l'étude d'un tel pont ? En quoi un hydroélectricien serait-il compétent pour proposer de son côté un pont sans connaître les éléments du trafic routier du territoire ? Cela n'enlève en rien le besoin de Loyettes et d'une bonne gestion de ce trafic routier mais l'étude et les travaux nécessaires doivent être assumés en premier lieu par les autorités compétentes (l'État et les Départements en l'occurrence) qui par ailleurs ont déjà engagé ces études de leur côté et y travaillent maintenant depuis de nombreuses années.

Mieux que le Loch Ness, comme un serpent de mer, le retour d'un projet refusé en 1980 !

Un premier projet de barrage appelé à l'époque « barrage de Loyettes » avait vu le jour dans les années 1980 et a été suspendu après l'enquête publique en 1980 suite à une vive opposition au niveau local par les élus, scientifiques et associations (FRAPNA notamment). Ce projet était d'une autre ampleur et multimodal, dans le sens où il avait d'autres finalités qu'hydroélectriques (navigation notamment), et s'inscrivait dans une perspective de développement industriel en assurant la continuité d'une navigation à grand gabarit de Lyon jusqu'au parc industriel de la Plaine de l'Ain (Pipa). L'aménagement hydroélectrique prévoyait un ouvrage en rive droite du Rhône à Loyettes avec un canal de dérivation de huit kilomètres aménagés en rive droite, une retenue de 31km, un barrage, une usine hydroélectrique d'une puissance de 47 MW (en vue d'une production de 275 Gwh), une écluse permettant la navigation à grand gabarit ainsi que deux écluses à Jons et Caluire (secteur de Miribel- Jonage). C'est la mobilisation de tous à l'époque qui a permis que ce projet soit abandonné ... jusqu'à aujourd'hui où une nouvelle version est proposée par la CNR !

Le Rhône libre, un écosystème unique en France.

Un barrage au seul motif qu'il serait une source d'énergie renouvelable est-il acceptable s'il détruit son environnement ? La production d'énergie est-elle une priorité supérieure, un intérêt général qui serait plus grand que de préserver ce dernier tronçon du Rhône sauvage, le fleuve Roi ?

Même conçu très soigneusement, ce vingtième projet hydroélectrique entraînerait la disparition de ce qui fait encore aujourd'hui la spécificité du Rhône sur ce tronçon, un écosystème d'eau courante. La disparition de ce dernier tronçon courant du fleuve en France nous ferait perdre tout témoignage des paysages rhodaniens « historiques » dans son écoulement et surtout dans toute sa richesse écologique. En outre, ses rives abritent des vestiges archéologiques de même valeur sans doute que Gergovie ou Alesia !

Plutôt que laisser disparaître ce paysage et ce patrimoine, il conviendrait au contraire de le valoriser, en améliorant l'accès des riverains à cette eau vive : loisirs, contemplation, inspiration artistique, observation de la nature, visite du site...

Toutes ces richesses, aujourd'hui oubliées dans les études d'impact réglementaires, devraient être pleinement prises en compte et sont possibles dans le projet alternatif que proposent Lo Parvi et ses partenaires.

Les impacts du barrage sur le fleuve : destruction des rives et de leur écosystème.

La construction d'un barrage c'est la destruction de toute la végétation riveraine et de tout l'écosystème des rives du fleuve, c'est la disparition de la ripisylve, cette forêt riveraine caractéristique des cours d'eau à la richesse exceptionnelle. La construction du barrage c'est ainsi une banalisation des rives par un endiguement sur 4 km au minimum, une reprise des rives et du fleuve par dragage, un curage du fleuve pour augmenter artificiellement la chute d'eau du futur barrage, c'est également la coupure du fleuve avec ses affluents en aval (qui se trouvent perchés au-dessus du nouveau fleuve), c'est l'enfouissement de la nappe, ce sont de nombreuses interrogations sur les inondations ou la qualité de l'eau potable en particulier pour le Grand Lyon ... Un barrage pose également de nombreuses questions pour l'irrigation agricole, et plus généralement les différents usages de l'eau (ViaRhôna, ouvrages existants, baignade, pêche, tourisme, navigation, ...).

Un mauvais projet !

Alors que les prévisions annoncent une baisse des débits d'étiage du Rhône de 40 % dans 25 ans (en 2050), alors que le barrage est supposé fonctionner au moins 100 ans, quel sera le rendement d'un équipement dont on sait avant sa construction qu'il manquera d'eau pour produire de l'électricité hydraulique ?

Avec une estimation en 2018 de 230 M€ (et peut-être 300 M€ aujourd'hui) le projet de RhôneGria était déjà 60 % plus cher que des projets déjà eux-mêmes connus parmi les plus chers ! Peut-on raisonnablement dépenser aujourd'hui de telles sommes alors que l'État croule sous les dettes ?

Avec 37 MW de puissance et 140 Gwh de productible RhôneGria est le plus petit barrage du Haut-Rhône : il ne répond en aucune façon à l'urgence et aux priorités définies par la loi (dans la PPE en particulier) où il représente moins de 1 % de ce que nous devrions produire en énergie photovoltaïque.

Quel serait l'impact des eaux encore réchauffées par 2 réacteurs supplémentaires et comment la centrale du Bugey disposera-t-elle de suffisamment d'eau pour se refroidir avec l'annonce de la baisse des débits ?

Le Rhône libre, un fleuve à la biodiversité exceptionnelle.

Ce projet serait un nouvel obstacle à la continuité écologique, même s'il était équipé de passes à poissons. On constaterait un retentissement sur les affluents (Bourbre, Ain, Girine, Girondan, St Joseph, Amby, ruisseaux de la Balme), en particulier dans cette zone fragile et déjà dégradée notamment par l'impact thermique du rejet de la centrale nucléaire du Bugey.

Un tel aménagement entraînerait la banalisation et la destruction des habitats naturels le long des rives, allant jusqu'à un nombre d'espèces d'invertébrés réduit de moitié et une densité en individus diminuée des trois quarts.

Les marais, forêts alluviales, bras secondaires et bras morts sont de véritables réservoirs biologiques (zones de frayères et refuges pour les poissons en périodes de crue ou lors de pollutions chimiques ou vidange de barrages).

Ces zones naturelles résiduelles du Rhône entre la confluence de l'Ain et Sault-Brenaz ne sont pas protégées et sont donc directement menacées par le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas.

Enfin, le Haut-Rhône abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques mentionnées dans les directives européennes « Oiseaux » et protégées au niveau national et régional et inscrites sur les listes rouges des espèces menacées (oiseaux, mammifères, mais aussi reptiles ou amphibiens, insectes et nombreuses espèces végétales). Toutes ces espèces verraient leur milieu naturel détruit et seraient gravement menacées par ce bouleversement de leurs conditions de vie.



NON à ce projet destructeur !

OUI aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement !

Car on peut produire de l'électricité renouvelable respectueuse de l'environnement !

RhôneGria, le barrage de St Romain, est un projet dépassé, destructeur de l'environnement, dispendieux quand l'État n'a plus d'argent, complètement décalé par rapport aux objectifs nationaux et aux priorités énergétiques et surtout techniquement mal conçu.

- Il peut être remplacé par la production d'électricité solaire grâce à des panneaux photovoltaïques posés sur les toitures des bâtiments publics, agricoles ou industriels.

- Il peut être remplacé par des centrales villageoises où les citoyens s'associent pour produire eux-même de l'électricité verte et sont rémunérés pour cela. Avec 70 ha de panneaux solaires installés un peu partout de Genève à Arles le long du Rhône, sur les toits ou pour faire de l'ombre aux voitures sur les parkings des grandes surfaces par exemple, ou dans les sites industriels qui disposent de grandes surfaces inutilisées, on pourrait aussi complètement se passer de ce barrage et créer au contraire des centaines d'emplois locaux, sans AUCUN impact environnemental !

- Le barrage peut être remplacé par des économies d'énergie, pour alimenter des véhicules électriques, moderniser les vieilles machines et chaudières énergétiquement dépassées.

- Il peut être remplacé tout simplement en changeant les vieilles turbines des barrages existants !

Saviez vous que si on gagnait seulement 1 % de rendement sur les turbines, vieilles de plusieurs dizaines d'années, des barrages existants on n'aurait plus besoin de ce nouveau barrage ?

Laurent Cogérino

Le jardin potager face à la canicule : l'ombrière

(par Jean-Jacques Thomas-Billot)

Face au bouleversement climatique, le jardinier n'a pas d'autres solutions que d'adapter son jardin à ces nouveaux défis. C'est sur ce sujet que la commission jardin et biodiversité a travaillé cette année. Dans les solutions proposées, il en est une, qui est à la fois simple et efficace ; elle s'inspire de ce qui se fait couramment depuis longtemps dans le sud de la France.

La plupart de nos légumes sont peu adaptés à un ensoleillement et une chaleur importants et de longue durée. Contrairement à certaines plantes des zones désertiques, notamment les cactus. En effet, ils possèdent une adaptation particulière de la photosynthèse, appelée photosynthèse CAM (pour Crassulacean Acid Metabolism). Chez la plupart des végétaux, la photosynthèse se déroule la journée et la plante absorbe du gaz carbonique à travers ses stomates. Mais, ces stomates, de petites ouvertures sur leur épiderme, se referment lors des chaleurs importantes pour limiter l'évaporation, compromettant tous échanges gazeux. Chez les végétaux CAM, les échanges gazeux se déroulent la nuit, en l'absence de lumière et sous des températures plus clémentes. La synthèse chlorophyllienne s'effectuant la journée, à l'aide du gaz carbonique accumulé la nuit. Les stomates sont alors fermés. Si dans votre jardin vous avez du pourpier *Portulaca oleracea*, vous avez peut-être remarqué qu'il se développe très souvent lors de ces périodes chaudes, dominant les autres espèces moins bien adaptées, le pourpier possédant une photosynthèse de type CAM.

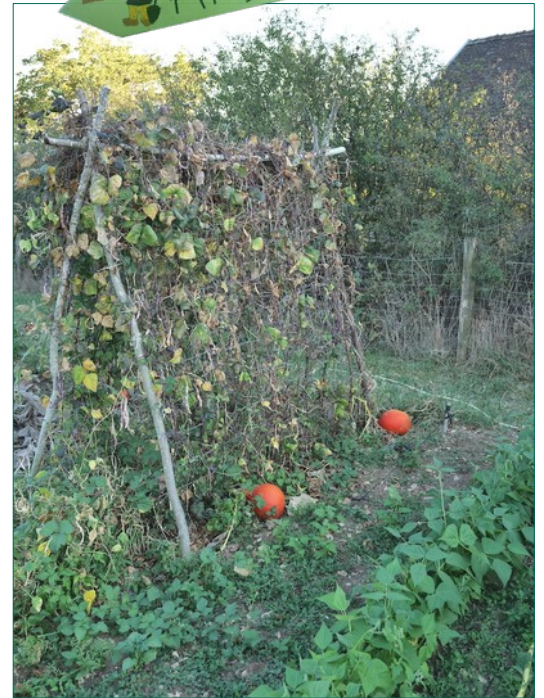
Donc, il est fortement recommandé de faire de l'ombre à nos légumes et pour cela, il y a différents moyens :

- semer des haricots rames et construire une structure qui fera de l'ombre à un moment de la journée aux autres légumes (une autre déclinaison de l'association maïs, courge, haricot), photo 1,
- construire une ombrière : c'est simple, réaliser un cadre en bois sur 4 ou 6 poteaux selon la longueur, de la largeur de la planche et le recouvrir de canisses, photo 2
- enfin, plus simple encore, retourner sur les légumes en question, une simple cagette, photo 3.

J'ai eu l'occasion de le faire pour des cardons et le résultat est tout à fait satisfaisant.

Les photos :

- Photo 1 : la structure pour haricots rames.
- Photo 2 : ombrière en canisses.
- Photo 3 : cagette ombrière.



Agenda de Novembre 2023

Conseil d'Administration de Novembre

Lundi 9 Novembre 2023 à 19 h

Ordre du jour :

- bilan des commissions : Naturaliste, Jardin et biodiversité, Aménagement du territoire, Veille écologique, Forêt, Entretien des locaux

Si vous souhaitez assister au CA, merci de vous inscrire auprès de notre secrétariat

Chantier

Création d'une mare

Mercredi 18 Novembre 2023 à 9 h

Saint-Chef

Inscrivez-vous auprès du secrétariat si vous souhaitez participer



<https://loparvi.fr/events/creation-dune-mare-chantier/>

N'oubliez pas !

CONCOURS PHOTO 2023



Lo Parvi

Version papier ou version numérique avec un prix « coup de ♥ du public »

Association Nature Nord-Isère



À fleur d'eau

(en Isle Crémieu et communes limitrophes)

Règlement disponible sur loparvi.fr

Les photos sont à remettre avant le 29/12/2023

De nombreux prix : 250 € au total.

Vous pouvez dès maintenant et jusqu'au 29 décembre nous faire parvenir vos photos sur le thème "À fleur d'eau".

Nous les attendons avec impatience, en version papier ou numérique...

Le vernissage (avec remise des prix) aura lieu le samedi 17 février 2024 à 17h à la médiathèque de Montalieu.



Distribution du Sortir 2023-2024

Nous sommes en train d'organiser sa distribution : vous pouvez nous aider en déposant quelques exemplaires dans la mairie ou l'école de votre commune.

Merci de vous signaler auprès de Marc : communication@loparvi.fr

Prochaine matinée d'ouverture de la Bibliothèque au local :

Samedi 18 Novembre
À 10 heures

LE SAVEZ VOUS ?

Il existe un **Club Nature Ado** à Lo Parvi.

5 sorties réservées aux ados de 12 à 16 ans pour découvrir la nature et la biodiversité.

Pour cette année les thèmes retenus sont

- = **le brame du cerf** (fin septembre/début octobre)
- = **Les oiseaux d'eau** (fin janvier/début février)
- = **La chouette chevêche** (fin mars)
- = **Salamandres et tritons** (fin avril)
- = **Les abeilles sauvages** (mai)

Pour y participer, il suffit d'avoir une adhésion à Lo Parvi et d'envoyer un mail à clubnature@loparvi.fr

La date précise et les modalités des sorties vous seront précisées quelques semaines avant.

